



## COMMUNIQUE

La Commission Électorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des électeurs, des potentiels électeurs, de la communauté nationale, des partis ou groupements politiques, des organisations professionnelles des médias, des organisations de la société civile ainsi que de la communauté internationale que, par décret pris en conseil des ministres, le Gouvernement a fixé la période et les modalités de révision de la liste électorale 2024-2025.

La période de recensement électoral est donc fixée du 19 octobre au 10 novembre 2024.

La Commission Électorale Indépendante invite, par conséquent, les partis ou groupements politiques, les organisations professionnelles des médias et les organisations de la société civile à une réunion d'informations et d'échanges sur le mode opératoire, le mercredi 02 octobre 2024, à l'Espace Latrille Events, à 10 heures précises.

Au regard de l'importance de cette rencontre, chaque entité est priée de se faire représenter par deux personnes. NB :

- \_ Le présent communiqué tient lieu d'invitation.
- \_ Pour toute information complémentaire, prière de joindre le Secrétariat Permanent de la CEI au 27 22 40 09 90.

Fait à Abidjan, le 28 septembre 2024

**P/Le Président et P.O  
Le Secrétaire Permanent**

**KOUAME Adjoumani Pierre**

**Commission Electorale Indépendante - CEI**

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08  
Téléphone : +225 2240 0990 – Fax : +225 2240 0992 - Site Internet : [www.cei.ci](http://www.cei.ci)